

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 25 JANVIER 2023 - N° 2023/02**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> session ordinaire à 19 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2023

Date d'affichage : 26 janvier 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Charlot DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU et Marie BERNARD

**Etaient excusés :** Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

**Etait absente :** Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance :** Annie CHARRASSIER

**OBJET : Zone d'Activités de Clairvent 2 – Validation de l'acquisition d'une parcelle située à La Croix de Georges**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Clairvent 2, il est nécessaire que la commune puisse acquérir une parcelle située à La Croix de Georges, cadastrée D273 dont Monsieur GIRARD Pierre Alain et Madame GIRARD Annick (née BOUGON) sont propriétaires.

Cette parcelle cadastrée D273 a une superficie de 618 m<sup>2</sup>. Monsieur Le Maire précise que le montant au mètre carré est de 7,00 euros.

Monsieur Le Maire propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 618 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 326,00 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** l'acquisition de la parcelle située à La Croix de Georges cadastrée D273 d'une superficie de 618 m<sup>2</sup>
- **DE VALIDER** la somme de 7,00 euros du mètre carré,
- **DE VALIDER** le montant de l'acquisition de la parcelle cadastrée D273 pour un montant de 4 326,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint ayant délégation de signature, de signer tous les documents y compris les actes notariés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

